



DES LIENS ENTRE LES DROITS

OBJECTIFS

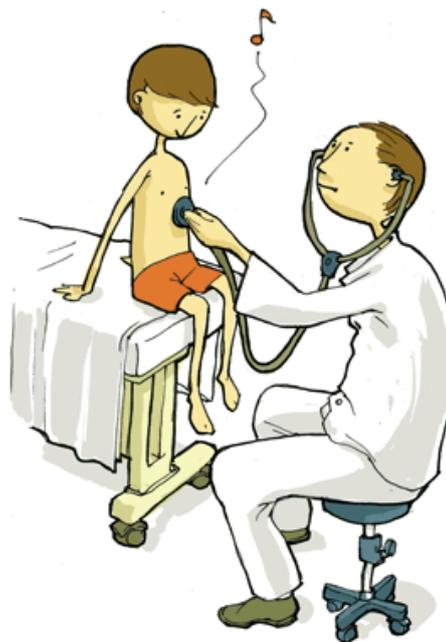
- Faire des liens entre des situations réelles et les droits de l'enfant
- Faire des liens entre différents droits
- Concevoir les droits de l'enfant comme un tout indivisible

DÉROULEMENT

ETAPE 1

Donner à chaque élève :

- Un des huit articles figurant sur la fiche **Articles de la Convention** *ou*
- Une des huit situations **Enfants du monde** décrivant une violation d'un des droits de l'enfant



ETAPE 2

Les élèves se déplacent dans la salle en lisant l'article ou la situation qu'ils ont reçu à leurs camarades. Ils font correspondre les articles de la Convention avec les histoires d'enfants, formant ainsi des groupes de deux personnes.

ETAPE 3

Une fois les groupes de deux formés, la personne en possession de l'article de la Convention s'assied. Toutes les personnes assises reçoivent huit copies supplémentaires de l'article de la Convention dont elles sont déjà en possession.

ETAPE 4

La personne restant debout se déplace et demande à chacune des personnes assises s'il y a un lien entre la situation de l'enfant qu'elle possède et l'article de la Convention que la personne assise détient (voir exemple dans l'encadré).

Chaque fois qu'un lien est établi entre la situation de l'enfant et un article de la Convention, la personne possédant la situation reçoit une copie de cet article.

ETAPE 5





LOIS ET DROITS DE L'ENFANT

Selon la Fondation Terre des hommes, la révision de la loi sur l'asile et la nouvelle loi sur les étrangers, en votation le 24 septembre 2006, ne sont pas conformes à la Convention internationale relative aux droits de l'enfant.

Le premier lien ci-dessous vous propose une version résumée de l'étude qui a été menée par Sylvie Marguerat, Minh Son Nguyen et Jean Zermatten. Le deuxième vous permet d'accéder à la version complète de l'étude.

- [document 1](#)
- [document 2](#)

Il est possible d'utiliser la version résumée de différentes manières, avec des élèves dès 15 ans.

VARIANTE 1

Demander aux élèves de lire, individuellement ou par petits groupes, le résumé de 12 pages et de souligner tous les mots qu'ils ne comprennent pas. Chercher ensuite, en plénum, le sens de ces mots.

VARIANTE 2

Inviter les élèves à mentionner, pour chaque situation encadrée, quels droits de l'enfant sont concernés (conventions simplifiées et convention complète dans la rubrique **Documents de référence**

VARIANTE 3

Demander aux élèves de chercher, sur Internet, un résumé des principales modifications de la loi sur les étrangers. Pour chaque modification, faire le plus de liens possibles avec les droits de l'enfant.

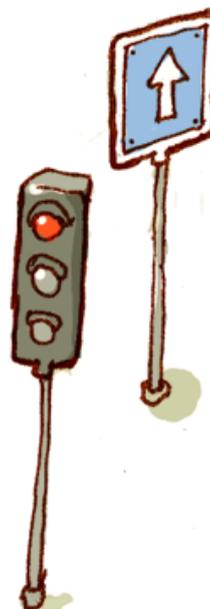
Le lien ci-dessous donne accès au projet de révision de la loi sur les étrangers.

- [document](#)

VARIANTE 4

Faire le même travail à l'aide du résumé ci-dessous de la révision de la loi sur l'asile

- [document](#)



l'activité en version éditable

Vous trouverez de nombreuses autres informations sur
www.tdh.ch.



L'EDUCATION, C'EST QUOI ?

OBJECTIFS

- Echanger des idées sur les buts de l'éducation
- Découvrir les différents acteurs du système scolaire
- Comprendre le sens de trois droits de l'enfant
- Découvrir des possibilités de participation

DÉROULEMENT

ETAPE 1

Commencez par un brainstorming sur ce que les élèves comprennent par le terme « éducation ». Notez les mots qu'ils citent au tableau, sans les hiérarchiser.

Demandez-leur ensuite de mentionner tous les aspects positifs et négatifs qu'ils voient dans l'éducation. Notez également au fur et à mesure ces mots au tableau.

Invitez les élèves à dire quels sont, pour eux, les buts de l'éducation (les écrire également sur le tableau).

Distribuez à chaque élève le document **Education et droits de l'enfant par élève** qui comprend les articles 12, 28 et 29 et laissez-leur le temps de les lire attentivement.

ETAPE 2

Demandez aux élèves de former des groupes de deux personnes et de noter, sur une feuille annexe, tous les acteurs qui prennent des décisions concernant l'école. Par exemple, qui décide du contenu de l'enseignement et des activités à organiser ? Qui prend les décisions en matière de budget et de dépenses ? Les jeunes ont-ils leur mot à dire ? Etc.

La classe se retrouve en plénière et chaque groupe fait part de ses réflexions. On mentionne ainsi tous les acteurs concernés au tableau.

En face de chaque acteur, les élèves donnent ensuite quelques idées sur la manière dont ils pourraient communiquer leurs points de vue à ces personnes et ce dont ils aimeraient faire part. Ils mentionnent également la manière dont ils s'y prendraient (seuls, en groupe, forme écrite, orale, etc.)

MATÉRIEL



EDUQUER

Former l'esprit de quelqu'un, développer ses aptitudes intellectuelles, physiques, son sens moral.

Le Petit Larousse, 2004



l'activité en version éditable

- 4 grandes feuilles de papier et des stylos pour chaque groupe de quatre personnes
- Des feuilles supplémentaires pour prendre des notes
- Un document **Education et droits de l'enfant** par élève



DROIT = RESPONSABILITE

OBJECTIF

- Etre capable, pour chaque droit concerné, de citer au moins trois responsabilités qui incombent à l'élève

DÉROULEMENT

ÉTAPE 1

Former des groupes de 4 élèves. Donner à chaque groupe une série de **12 articles tirés de la Convention**.

ÉTAPE 2

Le but de cette étape est que les élèves définissent trois responsabilités qu'ils peuvent assumer pour chaque article. Le groupe peut décider que chacun des membres travaillera avec trois fiches, ou de constituer des groupes de deux personnes qui travailleront ensemble sur 6 droits différents.

Si nécessaire, donner un exemple de responsabilités liées à un droit particulier :

- L'article 12 de la Convention mentionne que l'enfant a le droit d'exprimer librement son opinion. Ce droit comporte également certaines responsabilités, notamment celles d'essayer de connaître l'opinion des autres, d'écouter ce que les autres ont à dire et de respecter cette opinion .

Chaque responsabilité est inscrite sur une carte **J'ai la responsabilité de...** Chaque groupe de quatre personnes devrait avoir au total 36 cartes sur les responsabilités à la fin de cette étape.

ÉTAPE 3

Demander aux élèves de rassembler toutes les fiches portant sur les droits, de les mélanger et d'en distribuer trois à chaque membre du groupe.

Rassembler ensuite les cartes sur les responsabilités, les mélanger et en distribuer également trois à chaque membre du groupe. Les cartes restantes sont placées au centre de la table, à l'envers.

ÉTAPE 4



l'activité en version éditable

Le but du jeu est que chaque joueur possède trois cartes sur les responsabilités allant avec l'une des fiches portant sur les droits OU une carte portant sur les responsabilités pour chacune des trois fiches décrivant des droits.

Pour cela, le premier joueur demande au joueur assis à sa gauche s'il a une carte de responsabilité qui correspond à l'une de ses fiches décrivant un droit. Par exemple :

- J'ai le droit à la santé et aux soins médicaux ;
as-tu une carte de responsabilité qui aille
avec ce droit ?

Si le joueur interrogé possède la carte nécessaire, il lit son énoncé à haute voix. Si tous les joueurs s'accordent pour dire que les cartes vont bien ensemble, le deuxième joueur remet sa carte au premier.

Si le deuxième joueur n'a pas une carte qui convient, le premier joueur peut puiser dans la pile au centre de la table.

ÉTAPE 5

C'est maintenant au tour du deuxième joueur d'interroger le joueur placé à sa gauche. Même procédure que pour l'étape 4.

ÉTAPE 6

Pendant le jeu, il est possible que les élèves ne soient pas d'accord sur les cartes concernant les responsabilités qui correspondent à un droit particulier. Il peut y avoir plus d'une réponse « correcte », et l'enseignant-e devrait encourager les discussions qui peuvent surgir pendant le jeu.

ÉTAPE 7

Lorsque tous les groupes ont terminé, discuter des points suivants.

- Quels sont les droits comportant des responsabilités évidentes ?
- Pour quels droits est-il difficile de découvrir trois responsabilités correspondantes ? Comment expliquez-vous ce problème ?
- Pensez-vous que votre famille accorde davantage d'importance à vos droits ou à vos responsabilités ? Qu'en est-il de votre école ? De votre communauté ? Des élus locaux ? Pour quelles raisons ?
- Quels sont les facteurs qui vous aident à assumer les responsabilités qui vous incombent en tant que jeune adulte ? Quels sont ceux qui rendent cette tâche plus difficile ?



MATÉRIEL

- **12 articles tirés de la Convention.** par groupe de 4 élèves
- 36 cartes **J'ai la responsabilité de...** pour chaque groupe de 4 élèves

Une fois que tous les liens possibles ont été établis, le groupe discute du type de liens découverts.

VARIANTES

D'autres droits tirés de la **Convention relative aux droits de l'enfant** peuvent être utilisés. Les groupes peuvent rédiger leurs propres fiches **Enfants du monde**.

MATÉRIEL

Pour les étapes 1 et 2

- Une ou des copies des fiches **Articles de la Convention** (un article par élève)
- Autant de situations **Enfants du monde** que d'élèves
- **Convention relative aux droits de l'enfant**

Pour les étapes 3 et 4

- 8 copies supplémentaires de chaque article figurant dans **Articles de la Convention**



EXEMPLE DE LIENS ENTRE LES DROITS

« Comme ma famille vivait éloignée de tout centre de santé quand j'étais petit, je n'ai pas été vacciné. Aujourd'hui, j'ai 8 ans et j'ai la poliomyélite ». Cette histoire est l'illustration de l'article 24 de la Convention, garantissant à l'enfant le droit de jouir du meilleur état de santé possible et de bénéficier de services médicaux et de rééducation. Il est possible d'établir des liens entre cette histoire et les articles suivants : Article 28, le droit à l'éducation, car si l'enfant ne reçoit pas les soins médicaux nécessaires, sa capacité de bénéficier pleinement des avantages de l'éducation sera diminuée. Article 29, le droit d'être protégé contre l'exploitation économique, car un enfant qui doit travailler à un âge précoce peut être empêché de se rendre dans une clinique pour se faire soigner et peut être exposé à des situations qui mettent sa santé en danger.